

Département Proximité

Service administratif et budgétaire Gestion des salles communales

DEMANDE DE RESERVATION DE LOCAUX

Nom et adresse du local demandé : Capacité d'accueil :	
Renseignements concernant l'utilisateur :	
NOM:	
Prénom :	Tél:
Adresse:	
Motif précis de la demande :	
Dates(s) et heures	
Nombre de personnes attendues : Redevance :	Pièces jointes (1) :
J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements ci-dessus et avoir pris connaissance des	
arrêtés n° 07-0221 ou 07-0224 portant règlement intérieur des locaux de la Ville mis à disposition.	
A Meylan, le	Le bénéficiaire

Rappel des conditions de réservation en vigueur, sous réserve de modifications ultérieures :

- Tout dossier incomplet 15 jours avant la mise à disposition de salle entrainera automatiquement l'annulation de la réservation.
- Prévenir la SACEM en cas d'usage d'œuvres musicales
- Prix de location : gratuité pour les LCR
- Nettoyage à la charge des utilisateurs
- Fermeture des locaux à 22h00 (en cas de dépassement d'horaires et de nuisances sonores, la Commune s'autorise le droit à ne plus réserver de locaux aux usagers non respectueux du règlement)
 - (1) Attestation d'assurance garantissant les responsabilités locatives (incendie, vol, dégâts des eaux, bris de glace). Toute disparition, vol de matériel ou mobilier ainsi que toute dégradation sera mise à la charge du locataire.